



NATIONS  
UNIES

EP

UNEP/MED WG.490/2



PNUE



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR  
L'ENVIRONNEMENT  
PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

1 mars 2021

Français

Original : Anglais

Réunion du groupe de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance des déchets marins

Vidéoconférence, 30 mars 2021

**Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux**

**Ordre du jour provisoire annoté**

Pour des raisons environnementales et économiques, ce document est imprimé en nombre limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions et de ne pas demander d'autres exemplaires.

## Introduction

1. Conformément au programme de travail du PNUE/PAM pour 2020-2021 adopté par la 21<sup>e</sup> réunion ordinaire des parties contractantes à la Convention de Barcelone et à ses protocoles (Naples, Italie, 2-5 décembre 2019), et après la session sur les déchets marins des réunions intégrées des Groupes de correspondance de l'approche écosystémique sur la surveillance (CORMON) (vidéoconférence, 1-3 décembre 2020), la présente réunion du CORMON sur les déchets marins vise trois objectifs :

- a) Examiner la stratégie opérationnelle régionale pour la surveillance de l'indicateur candidat 24 du Programme de surveillance et d'évaluation intégrées (IMAP), préparée en collaboration avec le Centre d'activités régionales pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) ;
- b) Aborder la question de la corrélation entre les impacts des pressions exercées par les déchets marins et l'état des composantes de l'écosystème marin, selon la méthodologie qui a été élaborée dans le cadre de l'IMAP et l'avis d'experts reçu par plusieurs Parties contractantes après la réunion CORMON sur les déchets marins en avril 2019 (Podgorica, Monténégro) ;
- c) Analyser les complémentarités et synergies potentielles entre l'IMAP et la décision (UE) 2017/848 de la Commission européenne établissant des critères et normes méthodologiques applicables au bon état écologique des eaux marines ainsi que des spécifications et des méthodes normalisées de surveillance et d'évaluation.

2. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat pour aider les participants à la réunion dans leurs délibérations.

### Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion

3. La réunion sera ouverte à 09h45 (EST) le mardi 30 mars 2021 par le coordonnateur du Programme des Nations Unies pour l'environnement Plan d'action pour la Méditerranée - Secrétariat de la Convention de Barcelone.

### Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux

<b>Documents de travail</b>	UNEP/MED WG.490/1 UNEP/MED WG.490/2
<b>Documents d'information</b>	UNEP/MED WG.490/Inf.1

#### a) Règlement intérieur

4. Le Règlement intérieur des réunions et des conférences des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et aux Protocoles associés s'appliquera mutatis mutandis à la présente Réunion (UNEP/IG.43/6, Annexe XI).

#### b) Élection du Bureau

5. Conformément à l'article 20 du règlement intérieur énoncé au paragraphe 2 a), la première réunion du groupe de travail d'experts sur la mise à jour du plan régional sur la gestion des déchets marins en Méditerranée élira un président, trois vice-Présidents et un rapporteur parmi les représentants des parties contractantes.

#### c) Adoption de l'Ordre du jour provisoire

6. Conformément à l'article 14 du Règlement intérieur énoncé au paragraphe 2 a), l'ordre du jour proposé figurant dans le document UNEP/MED WG.490/1 et annoté dans le présent document

(UNEP/MED WG.490/2) sera examiné et proposé pour adoption par la Réunion, de même que le programme figurant à l'annexe du présent document.

*d) Organisation des travaux*

7. Les discussions devraient se dérouler sur une journée et trois séances plénières de 09h45 à 11h45, 12h15 à 14h15 et de 15h30 à 17h30.

8. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera assuré pendant les trois sessions. Les documents de travail seront disponibles en anglais et en français. Les participants sont encouragés à télécharger la documentation sur leur ordinateur avant la session. La réunion sera enregistrée pour référence future.

9. Il est prévu de clôturer la réunion le 30 mars 2021 à 17 h 30 après l'adoption de ses conclusions et recommandations.

**Point 3 de l'ordre du jour : Corrélation entre les impacts des pressions exercées par les déchets marins et l'état des composantes de l'écosystème marin**

**Documents de travail :** UNEP/MED WG.490/3

10. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat du Programme coordonné de surveillance continue et de recherche en matière de pollution dans la Méditerranée (MED POL) présentera la relation entre les pressions, les impacts et l'état du milieu marin et côtier dans la Méditerranée pour l'objectif écologique 10 (OE10 - Déchets marins) de l'IMAP tel que cartographié en appliquant l'approche GRID/Tableaux, y compris une analyse des pressions pour les indicateurs communs 22 (IC22) et 23 (IC23) de l'IMAP, ainsi qu'un exemple de méthode de quantification des impacts des déchets marins sur les plages (IC22 de l'IMAP) (UNEP/MED WG.490/3).

11. La réunion devrait examiner et approuver la proposition, le cas échéant, et formuler des recommandations sur la marche à suivre en ce qui concerne son utilisation aux fins de la mise en œuvre de l'IMAP et de la remise du rapport sur l'état de la qualité de la Méditerranée (QSR MED) de 2023.

**Point 4 de l'ordre du jour : Analyse comparative entre l'IMAP et la décision (UE) 2017/848 de la Commission européenne relative au bon état écologique des eaux marines**

**Documents de travail :** UNEP/MED WG.490/4

12. The Secretariat (MED POL) will present the outcome of a comparison analysis between UNEP/MAP IMAP and EC's New GES Decision frameworks towards GES assessment for marine litter. The comparison is focusing on how the two monitoring and assessment frameworks are addressing marine litter monitoring elements in terms at the level of criteria/common indicator with the overall scope to further enhance and maximize synergies. The next steps and way forward will be also considered.

13. The Meeting is expected to embark on a discussion and make recommendations as may deem them useful on the way forward.

**Point 5 de l'ordre du jour : Stratégie opérationnelle régionale pour la surveillance de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP**

**Documents de travail :** UNEP/MED WG.490/5

14. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (MED POL) présentera la stratégie opérationnelle régionale pour la surveillance de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP. Le présent document vise à présenter des directives pratiques aux Parties contractantes à la Convention de Barcelone afin de les aider à concevoir et à développer des programmes de surveillance visant à collecter des données normalisées sur les déchets marins ingérés par les tortues de mer, et à évaluer la manière de parvenir à un bon état écologique.

15. La réunion devrait examiner et approuver le document, selon qu'il conviendra, et formuler des recommandations sur la mise en œuvre de cette stratégie et les activités nécessaires à cet effet.

**Point 6 de l'ordre du jour : Additif à la liste des déchets marins des plages du MED POL et à leurs modèles de données et dictionnaires de données visant à inclure deux nouveaux éléments liés à la COVID-19**

*Documents de travail* UNEP/MED WG.490/6

16. Sous ce point de l'ordre du jour, le Secrétariat (MED POL), prenant en considération les changements brusques que la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) a apportés à nos vies et à nos comportements quotidiens, notamment ceux liés aux déchets, et sur la base de preuves scientifiques solides, propose l'ajout de deux nouveaux éléments de déchets marins liés à la COVID-19 (c'est-à-dire les masques et des gants en plastique à usage unique) dans la liste des déchets marins de plages du MED POL.

17. La réunion devrait porter sur l'examen et l'approbation de la proposition, selon qu'il conviendra, ainsi que sur la formulation de recommandations concernant la voie à suivre et, espérons-le, l'intégration de ces deux éléments supplémentaires de déchets marins dans le Modèle de données et le Dictionnaire de données du IC22 OE10 de l'IMAP.

**Point 7 de l'ordre du jour : Lignes directrices/protocoles de surveillance pour les microplastiques flottants**

*Documents de travail* UNEP/MED WG.490/7

18. Le Secrétariat présentera la version mise à jour des Point 7 de l'ordre du jour élaborée et préparée par le Groupe de travail informel en ligne sur les déchets marins (OWG-ML) conformément aux conclusions et recommandations des réunions intégrées des groupes de correspondance de l'approche écosystémique sur la mise en œuvre de l'IMAP (CORMONs) (vidéoconférence, 1-3 décembre 2020).

19. Le document à ce stade extrait des méthodologies les plus couramment appliquées pour la surveillance des microplastiques flottants et présente les éléments méthodologiques de base pour la surveillance des microplastiques flottants en Méditerranée conformément aux exigences de l'IMAP. La directive élaborée vise à guider le personnel technique des laboratoires compétents IMAP pour la mise en

œuvre des pratiques de surveillance normalisées et harmonisées sur l'indicateur commun 23 IMAP EO10 (déchets marins) (microplastiques flottants).

20. La réunion devrait examiner et approuver les lignes directrices mises à jour afin d'être ensuite soumises à la réunion des points focaux MED POL en mai 2021.

**Point 8 de l'ordre du jour : Projets IMAP-MPA, EcAp MED III et MED II sur les déchets marins financés par l'UE pour stimuler la mise en œuvre de l'OE10 de l'IMAP**

21. Le Secrétariat (MED POL) présentera les complémentarités et les portées spécifiques en ce qui concerne la surveillance des déchets marins dans le cadre des projets IMAP-MPA, d'approche écosystémique (EcAp) MED III et MED II sur les déchets marins financés par l'Union européenne (UE).

22. La réunion devrait lancer une discussion sur les moyens d'optimiser la synergie entre les résultats et les réalisations pertinents et les niveaux nationaux et sous-régionaux.

**Point 9 de l'ordre du jour : Autres questions**

23. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants pourront évoquer toute autre question relative à l'objet de la réunion.

**Point 10 de l'ordre du jour : Conclusions et Recommandations**

24. Au titre de ce point de l'ordre du jour, la réunion examinera et adoptera le projet de conclusions et de recommandations qui résultera des discussions, tel que préparé par le Secrétariat et le rapporteur.

**Point 11 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion**

25. Le Président clôturera la réunion le mardi 30 mars 2021 à 17 h 30.

## PROGRAMME PROPOSÉ<sup>1</sup>

<b>mardi, 30 mars 2021</b>		
09:30 – 09:45	Enregistrement	
09:45 – 10:00	Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion	
10:00 – 10:15	Point 2 de l'ordre du jour : Organisation des travaux	UNEP/MED WG.490/1 UNEP/MED WG.490/2 UNEP/MED WG.490/Inf.1
10:15 – 11:00	Point 3 de l'ordre du jour : Corrélacion entre les impacts des pressions exercées par les déchets marins et l'état des composantes de l'écosystème marin	UNEP/MED WG.490/3
11:00 – 11:45	Point 4 de l'ordre du jour : Analyse comparative entre l'IMAP et la décision (UE) 2017/848 de la Commission européenne relative au bon état écologique des eaux marines	UNEP/MED WG.490/4
11:45 – 12:15	<i>Break</i>	
12:15 – 13:00	Point 5 de l'ordre du jour : Stratégie opérationnelle régionale pour la surveillance de l'indicateur candidat 24 de l'IMAP	
13:00 – 13:45	Point 6 de l'ordre du jour : Additif à la liste des déchets marins des plages du MED POL et à leurs modèles de données et dictionnaires de données visant à inclure deux nouveaux éléments liés à la COVID-19	UNEP/MED WG.490/5
13:45 – 14:15	<i>Break</i>	
14:15 – 15:30	Point 7 de l'ordre du jour : Lignes directrices/protocoles de surveillance pour les microplastiques flottants	UNEP/MED WG.490/6
15:30 – 16:15	Point 8 de l'ordre du jour : Projets IMAP-MPA, EcAp MED III et MED II sur les déchets marins financés par l'UE pour stimuler la mise en œuvre de l'OE10 de l'IMAP	UNEP/MED WG.490/7
16:15 – 16:30	Point 9 de l'ordre du jour : Autres questions	
16:30 – 17:30	Point 10 de l'ordre du jour : Conclusions et Recommandations	
17:30	Point 11 de l'ordre du jour : Clôture de la Réunion	

<sup>1</sup> Heure d'Athènes